



Comment se faire rembourser ses impôts dès 2021 ?



ISTOCKPHOTO

Grâce à certains placements, vous pouvez vous faire rembourser tout ou partie de votre impôt sur le revenu 2020, dès les régularisations du prélèvement à la source, l'an prochain. Explications.

Savez-vous ce que sont les niches fiscales ? Et bien ce sont des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier certains contribuables. Les niches fiscales consistent à bénéficier d'une diminution de l'impôt sur le revenu. Il en existe 474 en France et sont de 4 types : les déductions liées à la famille (garde d'enfants, hébergement d'une personne dépendante, etc.) ; les déductions liées au logement (travaux de rénovation, investissement immobilier, etc.) ; l'emploi à domicile (jardinage, ménage, etc.) et l'aide à la personne (acquisition d'équipements pour personnes âgées, etc.).

Le mensuel *Capital*, spécialisé en économie, rappelle que certains placements peuvent effacer toute ou une partie de votre note fiscale, dès 2021, et permettent de prétendre à un remboursement de l'impôt sur le revenu par l'Etat. Mais attention, toutes les niches fiscales ne présentent pas mécaniquement un intérêt pour chaque foyer fiscal de France.

Quels sont les meilleurs placements qui permettent un remboursement de son impôt sur le revenu ?

www.femmeactuelle.fr

Pays : France

Dynamisme : 55



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Dans son émission, *Le grand rendez-vous de l'épargne*, le magazine économique explique que les Françaises et les Français dont le taux d'imposition marginal égale 30% de leurs revenus sont généralement les plus avantagés par les niches fiscales. Mais certaines restent plus intéressantes que d'autres.

Parmi les exemples évoqués par les experts invités par *Capital*, Eric Girault, le fondateur du site Mes-Placements.fr ainsi que Stéphane Peltier, le directeur associé de Patrimmofi, il y a les forêts. "Ce type d'investissement a pour avantage d'être décorrélé des autres actifs, et a vu sa valeur régulièrement s'apprécier", rappelle le fondateur de Mes-Placements.fr. "Il offre environ 25% de réduction d'impôt... et surtout, peut encore être souscrit d'ici le 31 décembre." Acheter des bois et forêts, via des groupements forestiers, permettent une réduction d'impôt de 25% et cela peut aussi être souscrit d'ici le 31 décembre. Théoriquement, il est donc encore possible d'atténuer le montant de sa charge fiscale pour l'année 2020.

Les FIP (fond d'investissement de propriété), spécialisés sur les PME corses, sont aussi avantageuses car elles permettent un rabais de 30% des sommes investies, l'un des plus forts taux de réduction, et continuent tout de même à afficher des gains importants. Mais le meilleur produit de défiscalisation pourrait être le PERIN, (plan d'épargne retraite individuel), lancé en 2019. "Il permet de déduire de son revenu imposable les montants investis dans le plan, et on peut bénéficier des plafonds non utilisés lors des années précédentes", précise Stéphane Peltier.

Certains préfèrent sinon parier sur les actions. Les cours ont en effet subitement rebondi en novembre, qu'il s'agisse du CAC 40 français comme du S&P 500 américain.

Qu'en est-il des Sofica ?

Les Sofica (sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle) sont des sociétés de droit français de capital-investissement destinées à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement au financement de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Les Sofica permettent de soustraire à son impôt jusqu'à 48% du montant placé. Une réduction impressionnante qui ne suffit pourtant pas à les rendre intéressantes. "Ces produits dédiés au financement du cinéma ne rapportent rien en tant que tel. Leur rentabilité ne repose que sur l'avantage fiscal consenti", affirme en effet Eric Girault.

Régularisation de l'impôt sur le revenu : comment se faire rembourser ?

Depuis le 1er janvier 2019, l'impôt sur le revenu est prélevé à la source. Une régularisation du paiement de l'impôt est réalisée l'année suivante, à la suite de la déclaration des revenus au printemps de l'année en cours. Si votre impôt calculé est égal aux sommes déjà prélevées à la source l'année précédente, votre situation est en équilibre. À l'inverse, si le montant de l'impôt calculé est inférieur aux sommes déjà prélevées à la source l'année précédente, vous êtes éligible à un remboursement du trop perçu par l'administration fiscale. Vous devez, en revanche, verser un complément à titre de solde d'impôt sur le revenu dans le cas où l'impôt calculé est supérieur aux sommes prélevées.

Vous êtes également éligible à un remboursement si vous avez droit à une restitution de réductions ou crédits d'impôt. Si vous avez transmis votre RIB à la Direction Générale des Finances Publiques, le remboursement

www.femmeactuelle.fr

Pays : France

Dynamisme : 55



[Visualiser l'article](#)

intervient automatiquement (sans démarche de votre part), par virement sur votre compte bancaire entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août de l'année en cours. Sinon, vous serez remboursé par un chèque adressé à votre domicile à encaisser auprès de votre établissement bancaire. Si, au contraire, vous avez un montant d'impôt à payer, celui-ci sera prélevé sur le compte bancaire que vous avez communiqué à la Direction Générale des Finances Publiques.